



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 24 mars 2023 nommant le jury du concours externe du CAPLP section génie industriel, option matériaux souples à la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

Mme Vanessa FERANT  
Personne à compétences particulières

Académie de NANTES

Mme Rachel MASSOT  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANTES

Mme MIREILLE VOY  
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 mai 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU